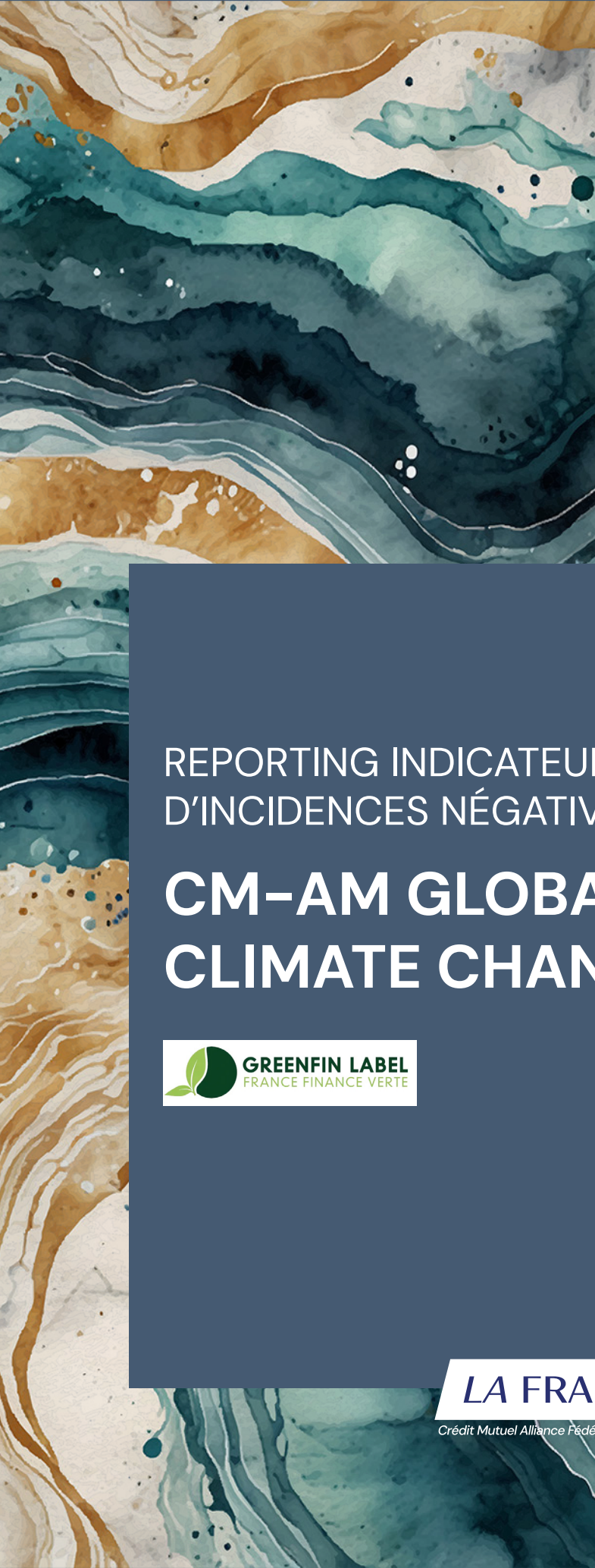




REPORTING INDICATEURS
D'INCIDENCES NÉGATIVES (PAI)

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

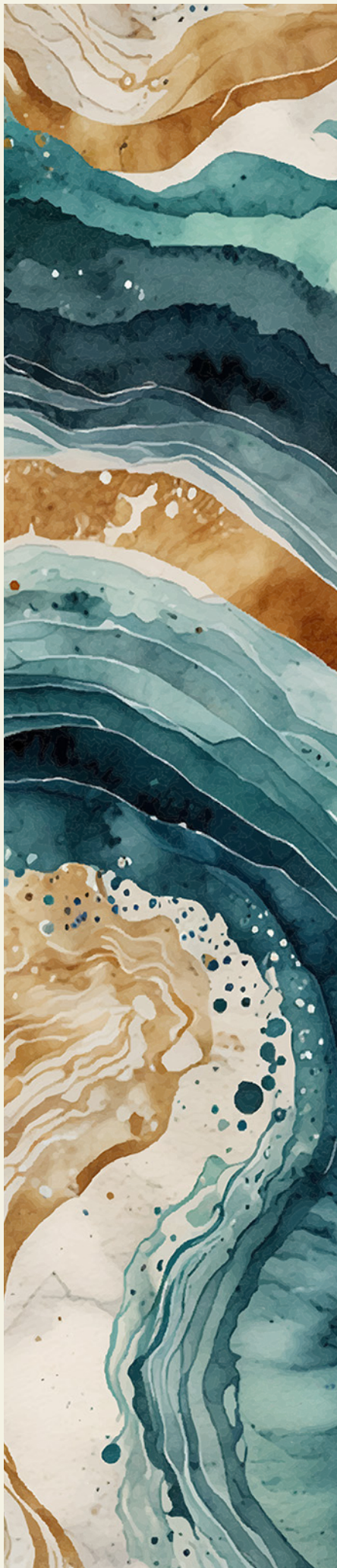


LA FRANÇAISE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel
Asset Management

Décembre 2025



Introduction

Premier label d'État dédié à la finance verte, le label Greenfin (anciennement label « Transition énergétique et écologique pour le climat ») a été lancé fin 2015 au moment de la COP 21. Cette création a été guidée par une volonté de valoriser les fonds « verts » pour mobiliser davantage l'épargne vers la transition énergétique et écologique et la lutte contre le changement climatique. Il s'agit d'une garantie pour les investisseurs, notamment les épargnants particuliers, de la qualité et la transparence des caractéristiques environnementales des fonds ainsi discernés et de leur contribution à la transition énergétique et écologique et la lutte contre le changement climatique.

Il a été révisé en 2024, notamment pour établir des ponts avec la Taxonomie européenne et en intégrer les évolutions.

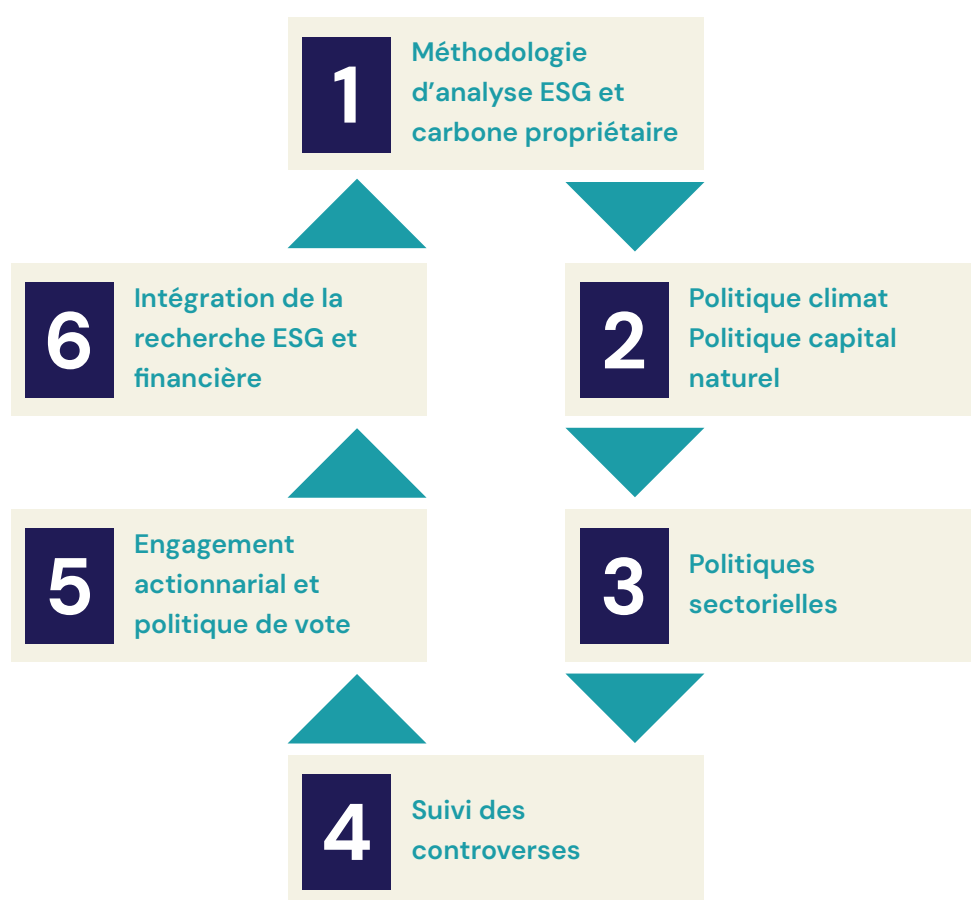
Il s'agit d'une *garantie pour les investisseurs*, notamment les épargnants particuliers, de la *qualité et la transparence des caractéristiques environnementales des fonds*

”

I – Notre démarche *d'investissement responsable*

Notre démarche d'investissement responsable couvre l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management au travers d'un dispositif d'intégration ESG. Cette démarche se structure autour :

- d'un socle commun exigeant intégrant nos **valeurs fondamentales** :



- d'une **offre engagée** déclinant une **version plus stricte** des politiques d'exclusion et intégrant les facteurs ESG ou thématiques au cœur de la stratégie d'investissement (approche Carbon Impact, labels...).

Nos fonds Greenfin vont au-delà de nos engagements ESG traditionnels en offrant une solution d'investissement conforme à des normes de durabilité rigoureuses, tout en respectant les critères du label. Cette approche assure que nos fonds privilégient les entreprises les plus vertueuses sur les plans ESG mais surtout environnementaux.

II – Méthodologie de *calcul des PAI*

Les Principales incidences négatives (PAI¹ ou Principle Adverse Impacts) font l'objet d'un calcul mensuel qui utilise les données de prestataires externes (ISS).

Indicateur de durabilité	Source	Champ de donnée	Définition
PAI N°1 – Emissions Carbone Scope 1+2 tCO ₂	ISS	ClimateScope12 EmissionsEV	Emissions agrégées de l'émetteur pour les scopes 1 et 2. Les données sur les émissions représentent la valeur finale révisée et approuvée par ISS ESG sur la base de la méthodologie ISS ESG, qui sélectionne la valeur la plus précise à partir des sources disponibles.
PAI N°1 – Emissions Carbone Scope 1+2+3 tCO ₂	ISS	ClimateScope123 EmissionsEV	Emissions agrégées de l'émetteur pour les Scopes 1, 2 et 3. Les données sur les émissions représentent la valeur finale révisée et approuvée par ISS ESG sur la base de la méthodologie ISS ESG, qui sélectionne la valeur la plus précise à partir des sources disponibles.
PAI N°2 – Empreinte Carbone Scope 1+2 tCO ₂ /M€	ISS	ClimateScope123 EmissionsEV	Emissions agrégées de l'émetteur pour les scopes 1 et 2 par million d'euros d'EVIC. Les données sur les émissions représentent la valeur finale révisée et approuvée par ISS ESG sur la base de la méthodologie ISS ESG, qui sélectionne la valeur la plus précise à partir des sources disponibles. Dans le cas présent, l'EVIC est calculé comme suit : Capitalisation boursière + dette totale + intérêts minoritaires + valeur des actions privilégiées.
PAI N°3 – Intensité Carbone Scope 1+2 tCO ₂ /M€ CA	ISS	ClimateTotal EmissionsIntEUR	Intensité totale des émissions de carbone de l'émetteur (scope 1 + scope 2). L'intensité des émissions de carbone est exprimée par le total des émissions de carbone de l'émetteur par million d'euros de revenus, ce qui constitue une approximation de l'efficacité carbone par unité de production.
PAI N°4 – Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	ISS	FossilFuelInvolve- mentPAI	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles, indicateur créé par ISS ESG pour ce PAI.
PAI N°5 – Part de consommation et de production d'énergies non renouvelables	ISS	NonRenewableEnergyCon- sumption NonRenewableEnergyPro- duction	Part des énergies non renouvelables dans la consommation / production d'énergie rapportée à la part de consommation / production issue d'énergies renouvelables. Les sources d'énergie non renouvelable excluent le gaz naturel mais comprennent la biomasse et toute source d'énergie non clairement identifiable.
PAI N°6 – Intensité de la consommation énergétique par secteur à fort impact climatique	ISS	EnergyConsump- tionIntensity	Consommation énergétique en GWh par million d'euros de revenus. Nous ne rapportons que le chiffre pour le secteur à plus fort impact.

1 - Les principales incidences négatives : les défis de la finance verte

Indicateur de durabilité	Source	Champ de donnée	Définition
PAI N°7 – Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	ISS	CompNegAffect-BioSensAreas	Part des investissements dans des entreprises actives dans ou proche de zones sensibles en matière de biodiversité et où les activités de ces entreprises affectent négativement ces zones. Le proxy utilisé se base sur les controverses et couvre une bonne partie, mais pas tous, des standards listés dans la définition de ce PAI des 'activités affectant négativement les zones sensibles en matière de biodiversité'.
PAI N°8 – Emissions dans l'eau	ISS	CRCODEmissionsEVIC	Emissions dans l'eau exprimées en tonnes par million d'euros investi et en moyenne pondérée. Le PAI fait référence à plusieurs types d'émissions dans l'eau, ISS ESG collecte la DCO (demande chimique en oxygène, COD en anglais), un proxy communément utilisé pour les émissions dans l'eau.
PAI N°9 – Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	ISS	CRHazardousWasteEVIC	Déchets dangereux (en tonnes par million d'euros investi) produits par les entreprises investies, exprimés en moyenne pondérée. ISS ESG collecte la donnée auprès des entreprises qui reportent sur les déchets dangereux en utilisant leur propre définition de ceux-ci, définition qui peut différer de celle des PAI.
PAI N°10 – Violation des principes du Pacte mondial et de l'OCDE pour les entreprises multinationales	ISS	UNGCOEC Guidelines Violation	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans des violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des principes directeurs pour les Entreprises Multinationales de l'OCDE.
PAI N°11 – Absence de processus de contrôle des principes Pacte mondial et de l'OCDE pour les entreprises multinationales	ISS	LackProcessesUNGCOECD Guidelines	Part des investissements dans des entreprises n'ayant pas mis en place de contrôles du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des principes directeurs pour les Entreprises Multinationales de l'OCDE ou n'ayant pas mis en place de mécanismes de traitement des plaintes/réclamations pour traiter les violations de ces principes.
PAI N°12 – Ecart de rémunération hommes/femmes non corrigé	ISS	Unadjusted GenderPayGap Mean	Moyenne de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans les entreprises investies.
PAI N°13 – Pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration	ISS	RatioOf WomenOnBoard	Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration.
PAI N°14 – Exposition aux armes controversées	ISS	InvolInContr Weapons	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armements controversés.

L'ensemble des PAI est mis à jour mensuellement par le pôle Data Management lors de l'intégration des données des prestataires dans nos bases de données internes. Les PAI sont disponibles au sein de l'outil Reporting extra-financier, extrait mensuellement par les équipes des Assistants Gérants.

III – Tableau des *résultats*

Le tableau ci-dessous reprend les données du fonds CMAM Global Climate Change au 30 septembre 2025 : sont ainsi repris les données des 14 PAI pour le fonds, celles de son univers d'investissement ainsi que les couvertures respectives de ces indicateurs.

Du fait des changements intervenus en 2024 au sein du Groupe La Française avec le rapprochement de Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management, la mise en perspective de l'évolution des PAI n'est pas possible au regard de 2024: en effet le rapprochement des deux sociétés de gestion en une seule entité a eu lieu dans le courant de l'année 2024 : les fonds ont évolué entre 2024 et 2025 (absorption de certains fonds par d'autres), tandis que les source de données utilisées, méthodes de calcul ou formules ont pu différer d'une année sur l'autre. Périmètre et méthodologies ont été harmonisés en 2025 ce qui rendra l'exercice de comparaison possible à compter de 2026.

	CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE	Taux de Couverture	INDEX MSCI MXWD	Taux de Couverture
Emissions de GES ² Scope 1 (tCO ₂)	743	100%		
Emissions de GES Scope 2 (tCO ₂)	479	100%		
Emissions de GES Scope 3 (tCO ₂)	92 629	100%		
Emissions de GES Scope 1+2+3 (tCO ₂)	93 852	100%		
Empreinte Carbone Scope 1+2 (tCO ₂ /M€)	18,9	100%	50,0	100%
Intensité Carbone Scope 1+2 (tCO ₂ /M€ CA)	73,6	100%	126,9	100%
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,4%	100%	11,6%	99%
Part de consommation d'énergie non renouvelable	64,8%	89%	54,8%	70%
Part de production d'énergie non renouvelable	5,7%	100%	2,8%	94%
Intensité de consommation d'énergie (GWh/M€)	0,21	56%	0,36	91%

	CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE	Taux de Couverture	INDEX MSCI MXWD	Taux de Couverture
Entreprises affectant négativement les zones sensibles de la biodiversité	0,0%	100%	0,2%	100%
Emissions dans l'eau (t/M€)	0,04	8%	0,16	7%
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,21	75%	3,99	66%
Violations des principes du UNGC ³ et des Principes directeurs de l'OCDE	0,0%	100%	2,6%	100%
Absence de processus de contrôle des principes du UNGC et des Principes directeurs de l'OCDE	1,0%	100%	6,7%	98%
Ecart de rémunération hommes femmes	14,1%	59%	4,6%	39%
Pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration	41,2%	100%	42,1%	98%
Exposition à des armes controversées	0,0%	100%	0,0%	100%

Les calculs sont effectués sur l'actif éligible (entreprises) qui est de 97%.

3 - UNGC : United Nations Global Compact - Pacte mondial des Nations Unies



RETROUVEZ-NOUS SUR
WWW.LA-FRANCAISE.COM

GROUPE LA FRANÇAISE

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 209 354 020 €

RCS PARIS 480 871 490

Contact : +33 1 44 56 10 00

DÉCEMBRE 2025

Toute reproduction ou utilisation de ce document
est formellement interdite sauf autorisation expresse
du Groupe La Française.



Crédit Mutuel
Asset Management

